



Ministère de la justice  
COUR D'APPEL DE SAINT DENIS

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE N°2/2019  
DES ACTES D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DANS  
CHORUS**

Le, 4 juillet 2019

**Alain CHATEAUNEUF, premier président près la cour d'appel de Saint Denis de la Réunion,**

**Denis CHAUSSERIE-LAPREE, procureur général près la cour d'appel de Saint Denis de la Réunion,**

Vu le code de l'organisation judiciaire,  
Vu la loi organique n°2001-692 modifiée relative aux lois de finances,  
Vu le décret 2012-1246 du 7 décembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,  
Vu le décret n°2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux,

Vu le décret N° JUSB1817906D du 16 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Alain CHATEAUNEUF, aux fonctions de premier président près la cour d'appel de Saint-Denis,

Vu le décret N° JUSB1808020D du 10 avril 2018 portant nomination de Monsieur Denis CHAUSSERIE-LAPREE, aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Saint-Denis,

## DÉCIDE :

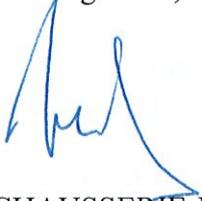
**Article 1er** : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle DJS Chorus.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus du visa du contrôleur budgétaire régional,

**Article 2** : La présente décision se substitue à toutes les décisions prises précédemment dans les domaines précités.

**Article 3** : La présente décision sera communiquée aux bénéficiaires des délégations et transmise au directeur régional des finances publiques de la Réunion, comptable assignataire,  
Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Réunion et de Mayotte.

Le procureur général,



Denis CHAUSSERIE-LAPREE

Le premier président,



Alain CHATEAUNEUF

**ANNEXE 1 – Agents bénéficiant de la délégation de signature des chefs de cour de Saint-Denis de la Réunion pour signer les actes d’ordonnancement secondaire dans Chorus**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>CORPS</b>	<b>ACTES</b>
LEQUEUX BRAYE TALBOT COURVILLE BALALUD MUKOBO	Karl Sylvia Eva Françoise Jean-François Angèle	DDARJ RGRH RGB RGBMP RGI RGF	Directeurs des services de greffe judiciaires	Tout acte de validation dans CHORUS, mise à disposition des crédits, signatures des bons de commande
COURVILLE	Françoise	RGBMP		Tout acte concernant les immobilisations – RE-FX
DJELTI BOUDEYRON	Nouria Jean-Guy	RGHa Pilotage masse salariale	Greffière Secrétaire adm.	Mise à disposition des crédits Titre II
SCHALCK  CAZANOVE	Bénédicte  Jérôme	RGBa  Responsable des dépenses	Secrétaires adm.	Tout acte comptable de responsable dans la validation en matière des dépenses, des recettes, des actifs
CHAMPIGNEUL NAZE RUNGANAIKALOO NINO BEN SAAD VIRAMA COUTAYE TARNOW	Raïssa Michèle Eddy Joselita Zohra Jean Teddy Isabelle	     Sec DDARJ	Adjointe adm. Adjointe adm. Adjoint adm. Adjoint adm. Adjoint adm. Secrétaire adm. Adjoint adm.	Tout acte de gestionnaire des dépenses, des recettes et actifs : validation des demandes d’achat, vérifications et certifications des services faits

